



CLUB MOTOCYCLISTE SUISSE DE LA POLICE  
CLUB SCHWEIZ MOTORRADFAHRER DER POLIZEI  
CLUB SVIZZERO DEI MOTOCICLISTI DI POLIZIA  
CLUB SVIZZER DALS MOTOCICLISTS DALLA POLIZIA

## REGLEMENT

Concernant l'attribution des points pour le

### CHALLENGE INTERNE

**Le challenge** est ouvert à tous les membres du CMP.

**Il est remis** enjeu chaque année. Pour être acquis définitivement, il doit être gagné 3 fois en cinq ans.

#### **ATTRIBUTION DES POINTS:**

- assemblée générale : 200 pts + km
- sortie moto ordinaire : 100 pts par jour + km,  
sortie particulière ou jugée importante par le comité : 200 pts + km
- stamm : 50 pts + km
- escorte : 50 pts
- sortie sans moto 100 pts

**Les sorties officielles** sont choisies par le comité et font l'objet d'une mention particulière dans le programme diffusé aux membres. L'organisateur d'une sortie fournira au responsable du challenge le kilométrage à partir du point de ralliement. Le préposé calculera les points finaux.

**Lorsqu'un membre se rend en voiture** au point de ralliement et continue la sortie à moto, les points lui seront accordés à partir de ce moment-ci.

**Pour les organisateurs**, les points ainsi que les km seront comptés de la même manière qu'ils participent en voiture ou à moto, pour autant que l'usage de l'automobile soit justifié.

Organisation d'une sortie de 1 jour 100 pts, organisation d'une sortie de 2 à 3 jours 200 pts, organisation d'une sortie de 4 à 7 jours 300 pts, organisation d'une sortie de 8 jours et plus 500 pts, organisation d'un stamm : 100 pts.

**Les points seront doublés** pour les participants à 125cc, mais au maximum 3 fois dans l'année.

**Pour les manifestations identiques**, à des dates différentes, les points ne seront attribués qu'une seule fois.

**Les propositions de sorties** pour l'année courante seront annoncées à l'assemblée générale, mais peuvent être revues et ne deviennent définitives que par publication sur le site du CMP ou dans le CMP-JOURNAL.

**Les cas spéciaux** non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le comité.

Genève, le 2 mai 2023

Pour le comité : **Gilles VALIQUER**